

**Communiqué de Presse**

**ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE  
ET LA CAISSE DES DÉPÔTS POUR LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL**

*Dunkerque, le 10 décembre 2004* - Michel Delebarre, Ancien Ministre d'Etat, Député-Maire de Dunkerque, Président de la Communauté urbaine et Francis Mayer, Directeur général de la Caisse des dépôts, ont signé le 10 décembre à Dunkerque un protocole d'accord assurant le financement par la Caisse des dépôts du programme de logements locatifs sociaux de la Communauté urbaine pour la période 2005 - 2007.

Pour la Communauté urbaine de Dunkerque, la politique du logement est une priorité majeure. Son **Programme Local de l'Habitat (PLH)** vise à accroître et diversifier l'offre de logements dans l'ensemble de l'agglomération, notamment par la réalisation **d'au moins 300 logements locatifs sociaux par an** sur la période 2005-2007.

La Caisse des dépôts, dont l'une des grandes missions est le financement du logement social par prêts sur fonds d'épargne (livret A), et la Communauté urbaine de Dunkerque se sont engagées dans une démarche innovante pour financer cet ambitieux programme de construction et de réhabilitation de logements sociaux.

Le **protocole d'accord** précise les conditions de mise en œuvre de ce partenariat. Il se fonde sur un contrat d'objectifs de trois ans entre la Communauté urbaine et les bailleurs sociaux concernés. Cette démarche pourra à l'avenir être élargie aux autres bailleurs du territoire qui le souhaiteraient.

Des **conventions financières** viendront ensuite formaliser ce partenariat entre la Communauté urbaine, les bailleurs sociaux et la Caisse des dépôts et permettront l'apport, par la Caisse des dépôts de plus de **120 millions d'euros** de prêts sur la période.

La Communauté urbaine de Dunkerque sera ainsi avec Lyon, Bordeaux et Nantes, l'une des toutes premières grandes agglomérations à bénéficier de la nouvelle offre de globalisation pluriannuelle proposée par la Caisse des dépôts. Cette offre contribue à moderniser le financement du logement en privilégiant la mise en place d'un prêt unique par opérateur, et non des prêts multiples par opérations.

Dans l'esprit de la décentralisation en cours, ce nouveau dispositif de financement s'adresse aux agglomérations qui ont défini une politique locale de l'habitat volontariste et aux organismes HLM à la gestion dynamique, engagés dans une démarche de plan stratégique de patrimoine.

**Cet accord consolide le partenariat établi entre la Communauté urbaine de Dunkerque et la Caisse des dépôts, notamment dans le domaine de l'habitat et du renouvellement urbain. Ce partenariat est appelé à se renforcer dans les années à venir, à partir des réflexions menées en commun sur les réseaux de télécommunications à haut débit, les outils de développement du littoral et les projets touristiques. La Caisse des dépôts envisage par ailleurs d'investir en 2005 dans un programme de logements locatifs résidentiels dans le futur quartier du Grand Large.**

**Contact presse :**

Communauté urbaine de Dunkerque :  
Valérie Desprez - 03 28 62 71 36  
[valerie.desprez@dgl.cc](mailto:valerie.desprez@dgl.cc)

Direction régionale Caisse des dépôts :  
Patrick Baquin – 03 20 14 19 60  
[patrick.baquin@caissedesdepots.fr](mailto:patrick.baquin@caissedesdepots.fr)